

Compte rendu du Conseil d'Administration du 18 février 1993

LES DECISIONS

- Motion pour l'extension des locaux
- Budget des instituts , budget d'équipement, de maintenance, des relations internationales
- Subventions : budget 92, services généraux ; FAVE ; instituts.
- DBM N°1
- Droits d'inscription en formation continue
- Frais de dossier à l'IUT et à l'ISTV.
- Composition de la section disciplinaire
- Convention avec Lille I et Lille III (sciences de l'éducation)
- Accords de coopération avec l'université de Bucarest et l'institut industriel de Mons.
- Demandes d'habilitation
- Création et composition de la commission de choix des enseignants du second degré.

ADOPTION D'UNE MOTION

Abordant le problème de l'extension de l'université dans le cadre du schéma Université 2000, le Président Claude Tournier rappelle les faits des derniers jours : les 2 manifestations organisées par les étudiants à Valenciennes et à Lille.

Monsieur Michel Moriamez se félicite de la "qualité" (bon état d'esprit) de ces mouvements étudiants qui ont permis de rassembler toutes les composantes de l'UVHC issues de tous les sites, toutes les catégories de personnels et même de nombreuses personnalités extérieures des conseils.

Monsieur Del Campo signale l'attitude "hostile" de Monsieur le Recteur ; des étudiants font part de leur déception et Monsieur Philippe souhaite que l'action entreprise déborde l'arrondissement de Valenciennes et soit relayée, notamment par la région d'Avesnes-Maubeuge.

Abordant un point de stratégie - faut-il ou non répondre à une lettre du Recteur concernant la localisation de locaux ? - le Conseil se prononce par l'affirmative et adopte à l'unanimité le contenu rédactionnel de la lettre au Recteur, et celui d'une lettre adressée au Préfet de région, voici les passages essentiels :

Lettre au Recteur :

"Le Conseil d'Administration est scandalisé par le contenu de la lettre de Monsieur le Recteur du 25 janvier 1993 et la considère comme une provocation. En tout état de cause, aucun choix ne s'avère possible. Les deux projets sont indispensables et doivent être réalisés simultanément et conformément à toutes les négociations antérieures".

Lettre au Préfet :

"Le Conseil d'Administration... garde toute confiance en Monsieur le Préfet pour qu'il débloque la situation car les contacts pris avec Monsieur le Recteur ainsi que les réponses qu'il a pu apporter mènent au conflit et à l'impasse complète. Ils ne font que retarder les projets de construction particulièrement urgents.

Le courrier de Monsieur le Recteur en date du 25 janvier est jugé parfaitement inacceptable et considéré comme une provocation après toutes les tentatives de négociation".

Les conseillers adoptent ensuite, toujours à l'unanimité, la motion (joint en annexe) à adresser au Premier Ministre et au Ministre de l'Education Nationale.

Enfin les étudiants décident également de poser une question au président de la République dans le cadre de l'émission FR3.

BUDGETSBudgets des Instituts

Madame Camion présente les budgets des instituts (approuvés par leurs conseils respectifs). Le total s'élève à 98.200.222 F, en diminution apparente par rapport à l'année précédente, car figurait le financement des constructions "recherche". L'évolution réelle est de + de 18 %.

Monsieur F. Philippe remarque que les dotations sont insuffisantes car elles ne prennent pas en compte la forte croissance des effectifs étudiants (+ 17 % en 1 an).

Le budget des instituts est adopté à l'unanimité, moins 2 abstentions.

Budget équipement, maintenance, relations internationales

- équipement :

- . renouvellement de matériel : 365.000 F (essentiellement pour les nouvelles filières)
- . service informatique : 1.499.000 F

- maintenance : 1.640.000 F

- relations internationales : 250.000 F (dotation de la DAGIC).

Les budgets sont adoptés à l'unanimité.

SUBVENTIONS

- sur le budget 92 : 70.000 F

Après les compléments d'information reçus par la commission des finances, il est proposé une subvention de 30.000 F (avec convention) à l'association 3/4 de pouce et une subvention de 40.000 F à la FEV pour le fonctionnement de ses actions et l'organisation des journées européennes.

Adoptées à l'unanimité.

- des services généraux : 170.000 F

Les demandes concernent l'amicale des personnels (10.000 F), le VUC (100.000 F), l'association sportive (9.000 F + déplacements), la participation d'un seul bateau à la course croisières de l'EDHEC (10.000 F), les europiades (20.000 F), le projet radio-campus (15.000 F si l'autorisation officielle est obtenue), le soutien scolaire organisé par les étudiants de l'ENSI (6.000 F).

Adoptées à l'unanimité.

- des instituts : 293 900 F

demandes pour un total de 293.900 F, IUT : 46.700 F ; ISTV : 149.900 F ; ILLA : 2.500 F ; service des sports : 25.500 F ; ISJEG : 49.000 F ; ENSI : 42.500 F, IPAG : 2.000 F ; IFOREP : 800 F.

Adoptées à l'unanimité

- fonds d'amélioration pour la vie étudiante (FAVE)

Le conseil adopte à l'unanimité le versement de 5 subventions au FAVE pour un total de 235.000 F, dont 75.000 F seront versés à des associations d'étudiants. Ces 75.000 F sont inclus dans les subventions des services généraux.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

La première décision budgétaire modificative concerne les services généraux (total des reports : 4.937.715 F), l'Institut Universitaire de Technologie (3.770.700 F), le CEPPE (423.000 F), le service des sports (592.000 F), la Bibliothèque Universitaire (412.375 F), l'Institut des Sciences Juridiques Economiques et de Gestion (241.000 F), l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (15.596 F), l'atelier inter-établissement de productique (1.780.000 F), l'Institut de Formation et de Recherche en Pédagogie (335.288 F), l'Institut Supérieur Industriel de Valenciennes (28.000 F).

Cette Décision Budgétaire Modificative est approuvée à l'unanimité

DROITS D'INSCRIPTION DES USAGERS DE LA FORMATION CONTINUE

Les usagers préparant un diplôme national ou d'université par la formation continue acquitteront des droits universitaires identiques à ceux de la formation initiale.

Les usagers bénéficiant du RMI ou d'une bourse régionale attribuée sur critères sociaux paieront les mêmes droits que les étudiants boursiers : 135 F en 92/93.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

FRAIS DE DOSSIER

L'ISTV propose de fixer les frais de dossier dans une "fourchette" de 70 F à 150 F excepté pour l'EIGIP (250 F).

A l'IUT les frais sont de 60 F sauf pour le DEMI (250 F). En outre des frais annexes de 3.000 F par an devront être acquittés pour les étudiants du DEMI.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

SECTION DISCIPLINAIRE

Le secrétaire général W. Psonka communique la composition des sections disciplinaires :

Section 1 : enseignants et enseignants-chercheurs :

Collège 1 : Mme Pion, MM. Bourton, Flamme, Angué, Horling, Malvache
 Collège 2 : Mme Camion, MM. Desrumeaux, Raviart, Nogacki
 Collège 3 : Mme Cantegrit, M. Del Campo
 Collège 4 : Mme Levin, MM. Gadron, Cavel

Section 2 : usagers

Collège 1 : MM. Flamme, Bourton
 Collège 2 : MM. Desrumaux, Tison
 Collège 3 : Mme Levin
 Collège 4 : Membres titulaires : Melles Pilez, Dewavrin, MM. Vercaigne, Obert, Pagniez,
 Membres suppléants : MM. Cayet, Martin, Naar, Kowalski, Bricout.

Le président Tournier signale que W. Psonka quittera l'université le 1er mars, après 5 années de loyaux services et le remercie de son dévouement durant toute cette période.

CONVENTION AVEC LILLE I ET LILLE III

Cette convention permettra aux étudiants de l'IFOREP qui préparent le Diplôme Universitaire des sciences et technologies de l'éducation, d'obtenir la licence des sciences de l'éducation de l'université de Lille III.

A l'unanimité, le président est autorisé à signer cette convention.

ACCORDS DE COOPERATION

Sont adoptés à l'unanimité les projets de convention avec :

- l'université polytechnique de Bucarest, l'université la plus importante de Roumanie (cet accord concerne dans un premier temps les secteurs de la mécanique des fluides, l'énergétique et la productique).

- l'institut supérieur industriel de la communauté française de Belgique à Mons qui organise actuellement une formation transfrontalière de techniciens du bâtiment (gestion de l'énergie, environnement) avec l'ISTV.

DEMANDES D'HABILITATIONS

Sont adoptées à l'unanimité les demandes d'habilitations à délivrer les diplômes suivants, dès l'année 93/94 :

- DESS certificat d'aptitude à l'administration des entreprises (CAAE). Ce DESS, connu nationalement et apprécié par les entreprises, sera ouvert aux ingénieurs et aux titulaires d'une maîtrise (droit, économie, lettres, langues, sciences,...).

- maîtrise d'informatique, mention modélisation (pour prolonger la licence ouverte en 92/93).

- licence d'histoire. Cette demande s'inscrit dans la logique du rattachement à l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis du DEUG d'histoire dispensé à Cambrai.

Diplôme d'Université "Technicien de production en électronique", spécialité métiers du circuit imprimé (DTPE-MCI). Ce diplôme, préparé par le département génie électrique de l'IUT, permettra à une quinzaine de bacheliers d'obtenir en 1 an, par contrat de qualification, une spécialisation définie conjointement par l'université et l'ensemble des industries françaises de ce secteur.

RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE

A l'unanimité le conseil approuve la composition de la commission de choix des enseignants du second degré pour l'université, stricto sensu. Le rôle de cette commission sera de proposer une liste ordonnée de candidats pour chaque poste à pourvoir. Les propositions seront soumises, pour avis, au conseil restreint.

La commission sera composée :

- d'une partie variable constituée par le bureau de la Commission de Spécialistes et d' Etablissement correspondante
- et d'une partie fixe : le Président, le Vice Président chargé des Ressources Humaines, le Vice Président chargé de la Formation et du suivi des étudiants, des Directeurs de composantes concernées ou leur représentant mandaté, du Directeur de la formation continue et un représentant supplémentaire pour les Instituts ILLA, ISTV, ISJEG..

Etaient présents :

Personnalités extérieures : MM. Leman, Boulet, Bocquet, Trannoy, Philippe, Richez, Thiémé.

Collège A : Mme Pion, MM. Angué, Bourton, Flamme, Malvache, Massy, Moriamez, Tournier.

Collège B : Mmes Camion, Levin, Melle Crunelle, MM. Del Campo, Desrumaux, Nogacki, Raviart

AITOSS : Mmes Cleuet, Namur, MM. Balenghien, Duez

Collège des usagers : Melle Dewavrin, MM. Bricout, Cayet, Martin, Monchy, Naar, Pagniez

Membres de droit : MM. Psonka, Van Ceulebroeck

Invités : Melle Steiner, MM. Defossez, Delhaise, Dorobisz, Fréville, Machelart, Petit.

Ont donné pouvoir : M. Delquignies à M. Trannoy, M. Morage à M. Philippe, M. Rouvaen à M. Flamme, M. Horling à M. Tournier, M. Thierry à M. Bourton, M. Gadron à M. Del Campo. M. Tison à Mme Camion, M. Waxin à M. Desrumeaux, Melle Pilez à M. Martin.